

## VILLE DE CLERMONT

### AVIS PUBLIC


Est par la présente donnée par la soussignée, France D'Amour, directrice générale de la Ville de Clermont, que lors de la séance extraordinaire du lundi 23 octobre 2023 à 16 h 30 h, les membres du conseil municipal statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- **Propriété située sur le chemin du Friche, lot 4 657 445 du cadastre du Québec**

Réputer conforme l'implantation d'une résidence secondaire avec une marge avant de 3 mètres alors que la marge avant minimale de la zone 012-Af est de 10 mètres.

Toute personne intéressée par cette demande pourra se faire entendre par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 23 octobre 2023.

Donné sous mon seing à Clermont, ce 11<sup>e</sup> jour du mois d'octobre deux mille vingt-trois.



---

France D'Amour, directrice générale